

L'écho de Montailoux

Numéro 86 - Printemps 2022

Dossier p. 8
**La forêt expliquée par
l'Office National des Forêts**

SOMMAIRE

ACTUALITÉS

Circulation sur les chemins communaux	4
Schéma cyclable	4
Anciens bulletins municipaux	4
Solidarité avec l'Ukraine	4
Éclairage public	4
Élections législatives 2022	5
Cérémonie du 11 novembre	6
Gestion du cimetière	7
Départ en retraite de Philippe Duperret	7

DOSSIER

La forêt expliquée par l'Office National des Forêts	
L'ONF, c'est quoi ?	8
Tout savoir sur la forêt : rencontre avec l'Office National des Forêts	10

VIE MUNICIPALE

AFAF : création de chemins ruraux	13
Présentation du budget 2022	14

VIE LOCALE

Un territoire riche en ouvrages	16
Dissolution du CCAS	17
Violences domestiques	18
Alerte canicule	18
ADMR Viry Vuache	19
État civil	19

VIE INTERCOMMUNALE

L'eau et l'assainissement à Présilly	20
L'été à la Maison du Salève	22
Sivu Beaupré	24
Écomobilité scolaire à l'école	26
Regenero	27

VIE ASSOCIATIVE

L'accorderie du Genevois	28
La Présillienne	29
Ufoval	30

INFOS UTILES

Frontaliers, pensez au recensement	31
Numéros utiles	31
Travaux d'extérieur : rappel des règles	32
Où trouver les défibrillateurs à Présilly ?	32

PORTRAITS

À la rencontre de vos élus municipaux	33
---------------------------------------	----

MENTIONS LÉGALES

Bulletin municipal édité par la Mairie de Présilly
Directeur de publication : Nicolas DUPERRET
Rédaction : Tony PORRET, Nicolas DUPERRET, Dominique ROULLET,
Laurent DUPAIN, Danielle MAXIT, Marlène FAVRE, Anaïs VULLIET
Bruno PORRET, Phillipe JOLY
Photos : Jean COUTURIER, Tony PORRET, Adobe Stock, Freepik
Mise en page et impression : Villi® - 74160 Beaumont



Imprimé sur papier recyclé issu de forêts gérées de façon responsable.

**Chères Présilliennes,
Chers Présilliens,**

Ce début d'année a été marqué par la reprise de la Covid-19 ainsi que la guerre en Ukraine qui paralysent toute notre économie et fait exploser le coût de la vie (inflation du prix du carburant, des matières de première nécessité).

Je profite de cette occasion pour remercier toutes celles et ceux qui se sont mobilisés. Leur élan de générosité et leur engagement bénévole ont permis aux familles ukrainiennes d'avoir un minimum pour survivre.

Quelques personnes sur notre territoire et dans notre commune ont accueilli des réfugiés afin qu'ils puissent avoir un toit provisoirement.

À l'heure où j'écris ces lignes nous sommes en pleine élection présidentielle, vous avez été pratiquement 80% dans notre village à vous rendre aux urnes au premier tour.

Pour notre village, les projets avancent dans le bon sens, mais nous sommes encore dans l'incertitude pour nos soutiens financiers (subvention ou cofinancement). Le manque de matière première a fait exploser le prix des appels d'offres de 20 à 30%. Nous devons rester prudents sur le choix de nos investissements malgré les besoins et nos modes de transport qui changent et évoluent...

Le Conseil municipal vous tiendra informés de ses choix politiques sur la vision des projets en fonction des coûts financiers portés par notre commune.

Parmi ces choix, nous avons décidé, en collaboration avec la Police pluricommunale, de mettre en place des caméras de vidéosurveillance sur notre territoire. Elles seront installées sur notre commune pour quadriller les grands axes de circulation.

Ce système déjà opérationnel sur la commune de Saint-Julien-en-Genevois a permis de résoudre de nombreuses affaires en tout genre.

Concernant certaines escroqueries, des personnes vulnérables sont régulièrement sollicitées par des démarchages téléphoniques de type voyances en demandant de rappeler des numéros en 0800.

Soyez vigilants avec vos proches,
Vous souhaitant un bel été,

**Le Maire,
Nicolas Duperret**



Interdiction de circulation des véhicules à moteur sur les chemins communaux



Dans un objectif de protection des espaces naturels de la commune, un arrêté interdisant la circulation des véhicules à moteur a été pris. Cet arrêté concerne également les nouveaux chemins réalisés dans le cadre du remembrement.

SCHÉMA CYCLABLE : DE NOUVEAUX PROJETS PRÉSENTÉS AUX ÉLUS DU DÉPARTEMENT

En février dernier, la Municipalité de Présilly a accueilli Madame la Conseillère départementale du Canton de Saint-Julien, accompagnée du Vice-président délégué aux routes, bâtiments et aménagements cyclables. Cette rencontre fut notamment l'occasion d'échanger sur le schéma cyclable communal et le projet permettant de relier Présilly à Beaumont et à Feigères.

Vous possédez d'anciens bulletins ? Faites-le savoir !

Dans un objectif d'archivage et de numérisation des précédents bulletins municipaux, la Mairie est à la recherche d'anciens numéros des Echos de Montailoux, parus entre 2010 et 2012 ! Vous en possédez ? N'hésitez pas à communiquer les numéros dont vous disposez à mairie@presilly.fr

SOLIDARITÉ AVEC L'UKRAINE



Face à l'actualité internationale actuelle, Présilly a répondu à l'appel de l'Association des Maires de Haute-Savoie et de la Protection civile, en participant à la collecte, début mars. Que ce soit du matériel «logistique», comme des lits de camps, des couvertures de survie, ou des produits d'hygiène, tous les dons ont été rassemblés à Beaumont, avant d'être regroupés à la Communauté de Communes du Genevois.

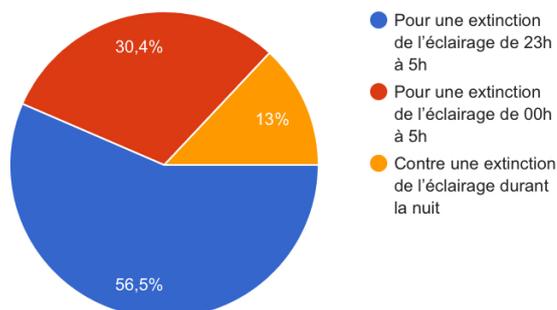
L'objectif de cette opération commune était d'apporter une réponse immédiate aux besoins urgents des populations déplacées en leur fournissant et en leur acheminant du matériel de première nécessité ainsi que du matériel de secours.

Et, afin de répondre au besoin d'hébergement des personnes déplacées en provenance d'Ukraine, les services de l'État ont engagé, en lien avec les collectivités, une opération de recensement des capacités d'accueil sur le territoire. Les personnes qui souhaiteraient proposer des solutions d'accueil sont ainsi invitées à se rapprocher de la mairie.

ÉCLAIRAGE PUBLIC : VOUS AVEZ FAIT VOTRE CHOIX !

Lors du précédent bulletin municipal, les habitants ont été sollicités afin de donner leur avis sur une potentielle extinction de l'éclairage public la nuit. Après réception des réponses sous format numérique et papier, il s'avère que la majorité souhaite une extinction entre 23h et 05h.

La commission Travaux travaille actuellement sur une solution optimale, qui permettra de réduire la pollution visuelle, mais aussi de pouvoir réaliser des économies d'électricité.



ÉLECTIONS LÉGISLATIVES 2022



Les élections législatives se dérouleront les dimanches 12 et 19 juin 2022 pour la désignation des 577 députés, parmi lesquels 11 députés des Français établis hors de France.

Qu'est-ce qu'un député ?

Un député est un parlementaire qui représente, à la fois, sa circonscription et la nation toute entière. Élu à l'Assemblée nationale, le député participe à l'exercice de la souveraineté nationale. Il vote la loi et contrôle l'action du gouvernement.

Qui vote aux élections législatives ?

Les députés sont élus au suffrage universel direct. Seuls les Français âgés de 18 ans au moins, inscrits sur les listes électorales, jouissant de leurs droits civiques et politiques et n'étant pas dans un cas d'incapacité prévu par la loi peuvent participer à l'élection.

Quel est le mode de scrutin ?

Les députés sont élus au scrutin direct universel majoritaire uninominal à deux tours par circonscription. Depuis 1958, toutes les élections se sont déroulées selon ce mode de scrutin, à l'exception de l'élection de 1986, qui s'est déroulée au scrutin proportionnel plurinominal au suffrage universel direct, à un tour.

Pour être élu au premier tour, il faut recueillir la majorité absolue des suffrages exprimés et un nombre de voix au moins égal au quart des électeurs inscrits. Au second tour, la majorité relative suffit.

Pour pouvoir se maintenir au second tour, un candidat doit obtenir au premier tour un nombre de voix au moins égal à 12,5% du nombre d'électeurs inscrits dans la circonscription.

Qui peut être élu député ?

Pour pouvoir être élu député, il faut avoir 18 ans révolus, disposer de la qualité d'électeur et ne pas être dans un cas d'incapacité électorale ou d'inéligibilité. Il n'est pas nécessaire d'être inscrit sur la liste électorale d'une des communes de la circonscription législative dans laquelle le candidat se présente. L'exercice de certaines fonctions est incompatible avec le mandat de député.

Source : vie-publique.fr

Un grand merci aux élus et habitants engagés pour la tenue du bureau de vote, aussi bien pour les élections présidentielles que législatives, et qui permettent, par leur engagement, le bon déroulement des opérations électorales !



CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE : UNE COMMÉMORATION PUBLIQUE SOUS LE SIGNE DES RETROUVAILLES

C'est sous une météo très clémente que s'est déroulée la cérémonie du 11 novembre 2021. Première cérémonie permettant l'accueil du public depuis le début de la nouvelle mandature. Ce fut un véritable plaisir pour le Conseil municipal de pouvoir accueillir les habitants, mais aussi les représentants des anciens combattants et des pompiers pour cette commémoration.

La cérémonie a été clôturée par un verre de l'amitié convivial, servi en extérieur, sur le parvis de la mairie.



UN NOUVEAU LOGICIEL POUR LA GESTION DU CIMETIÈRE

La période de confinement a permis aux équipes municipales de revoir entièrement la gestion du cimetière. En effet, jusqu'alors, la commune n'avait pas de logiciel spécifique mais seulement un plan papier avec des noms crayonnés sur ce dernier.

Pour moderniser cette gestion, plusieurs étapes ont été nécessaires :

- Rassembler les titres de concessions pour réaliser une ébauche de base de données
- Relever le nom de tous les défunts et compléter la base de données
- Créer un plan.

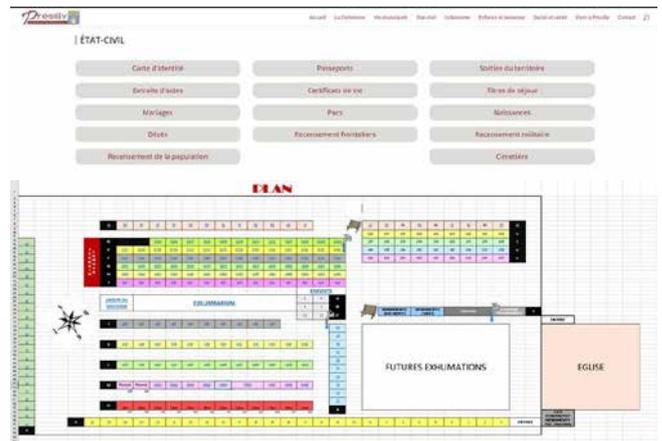
Ce travail était nécessaire à la mise en place du nouveau logiciel afin de permettre un véritable suivi administratif et comptable pour la commune.

QU'EST-CE QUI CHANGE ?

Désormais, depuis le site internet de la commune, dans l'onglet « cimetière », les administrés ont accès au portail public de notre nouveau logiciel. En cliquant sur le lien et il est finalement possible de retrouver un défunt, consulter le plan du cimetière, les tarifs, ainsi que le règlement.

L'info en +

Le règlement du cimetière a également connu des modifications. Il est consultable en ligne, ainsi sur le panneau d'affichage à l'entrée du cimetière.



PLAN GÉNÉRAL DU CIMETIÈRE COMMUNAL



- Ossuaire
- Caveaux Provisoires
- Columbarium
- Jardin du Souvenir
- Fontaines
- ① Monuments aux Morts
- ② Monument Curés



DÉPART EN RETRAITE DE PHILIPPE DUPERRET

Né le 24 juin 1962 à Saint-Julien-en-Genevois, Philippe Duperret est un enfant du pays, où il est agriculteur depuis qu'il a 18 ans.

Il intègre les pompiers de Présilly, puis, lorsque le corps est dissout, il rejoint le centre de première intervention de Beaumont en 1997. Il a alors 35 ans. En parallèle, il réalise un mandat de conseiller municipal à Présilly.

Au sein du centre de secours de Beaumont, il gravit successivement les échelons pour être caporal en 2005, sergent en 2011, adjudant en 2014 et adjudant-chef en 2017. Pendant ce temps, il contribue à la protection de l'ensemble du secteur en assurant des gardes au centre de secours de Saint-Julien.

Il prend la direction du centre de Beaumont en 2011 avec l'adjudant Jean-Yves AS comme adjoint. Ensemble, ils vont être déterminés à assurer la continuité de la petite unité et accueillir de nouveaux sapeurs-pompiers.

Toujours sur le pont pour porter secours pendant ses permanences comme en dehors, il a dû concilier son activité professionnelle parmi les plus contraignantes avec son engagement de sapeur-pompier qui requiert de nombreux exercices et des formations régulières, dans tout le département. Au-delà, ses fonctions de chef de centre demandent un investissement constant

dans le fonctionnement du centre avec le souci d'accueillir et former de nouvelles recrues pour continuer de protéger la population locale.

Le 1^{er} avril 2022, il quitte l'uniforme avec le grade de lieutenant honoraire et la médaille d'honneur pour services exceptionnels, remise par le directeur départemental des services d'incendie et de secours de la Haute-Savoie, Monsieur le maire de Présilly et Madame Virginie Duby-Muller, Conseillère départementale du Canton de Saint-Julien-en-Genevois, en présence de Monsieur le maire de Beaumont, de sa compagne Corinne et de sa famille. De nombreux sapeurs-pompiers des centres du groupement et de l'état-major d'Annecy ont également fait le déplacement pour accompagner le départ de Philippe.

Ce fut, ce vendredi 25 mars au soir à la salle des fêtes de Beaumont, une belle et émouvante cérémonie pour rendre hommage à l'engagement d'une vie pour un homme d'une grande simplicité, tout en pudeur, au service de la collectivité. Les allocutions ont souligné les qualités humaines et l'altruisme qui représentent Philippe et qui font honneur au centre qu'il a servi et à Présilly.

Aujourd'hui, c'est l'adjudant Jean-Yves AS qui prend la direction du centre de secours. Nous lui souhaitons la plus belle réussite dans ses fonctions et tous nos encouragements !

*Commandant Xavier Lallement, Chef de Groupement
Groupement du Genevois
Service Départemental d'Incendie et de Secours 74*

LA FORÊT EXPLIQUÉE PAR L'OFFICE NATIONAL DES FORÊTS



L'OFFICE NATIONAL DES FORÊTS, C'EST QUOI ?

Acteur majeur de la filière forêt-bois, l'Office National des forêts (ONF) rassemble près de 9000 professionnels. En Métropole et en Outre-mer, l'ONF gère près de 11 millions d'hectares de forêts publiques appartenant à l'État et aux collectivités territoriales.

VALORISER LA RESSOURCE EN BOIS

L'ONF commercialise près de 35% des volumes de bois sur le marché français. La valorisation de cette ressource renouvelable et sobre en carbone est au cœur des missions de l'Office.

AGIR POUR L'ENVIRONNEMENT

Gérer la forêt durablement, c'est aussi protéger la richesse écologique de ces milieux qui abritent près de 80% de la biodiversité terrestre. L'enjeu environnemental est intégré dans les actes quotidiens de gestion sylvicole de l'ONF et fait l'objet d'actions spécifiques : entretien de zones humides, conservation d'arbres morts, création de réserves biologiques, gestion de zones Natura 2000...

ACCUEILLIR LE PUBLIC EN FORÊT

Chaque année, les forêts françaises accueillent 700 millions de visites. Dans une société de plus en plus urbanisée, la forêt est un espace de loisirs et de ressourcement apprécié.

Pour accueillir le public dans les meilleures conditions possibles, l'ONF aménage et entretient des sentiers pédestres, des pistes cyclables et cavalières, des agrès sportifs, des parcours thématiques, avec une forte attention portée à l'accessibilité en particulier dans les zones touristiques et péri-urbaines.

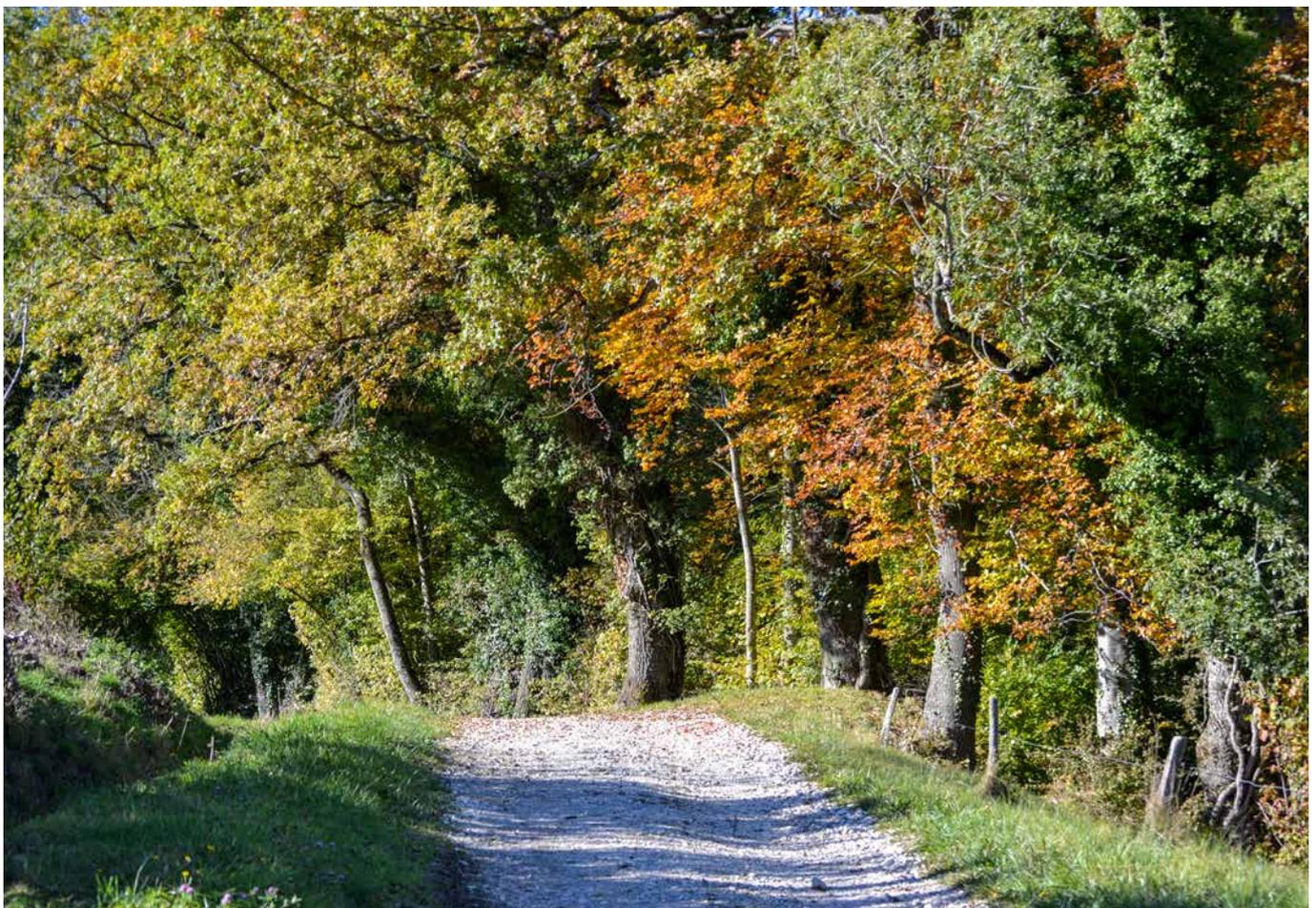
PRÉVENIR LES RISQUES NATURELS

À la demande de l'État, l'ONF assure plusieurs missions d'intérêt général dans le domaine des risques naturels :

- Restauration des terrains en montagne, avec onze équipes dédiées au maintien de l'espace boisé des forêts et à la lutte contre les avalanches

- Défense des forêts contre les incendies grâce à l'expertise de plus de 220 forestiers spécialisés
- Protection du littoral, grâce notamment à des actions de stabilisation des dunes
- Propositions de prestations et services sur-mesure.

Fort de son expérience de gestionnaires des forêts publiques, l'ONF propose des prestations à destination des collectivités, des entreprises et des particuliers souhaitant valoriser leurs espaces naturels. Des actions situées à la croisée des enjeux économiques, écologiques et sociaux qui font de l'ONF un acteur incontournable au service du développement durable et de la transition énergétique.



TOUT SAVOIR SUR LA FORÊT : RENCONTRE AVEC L'OFFICE NATIONAL DES FORÊTS (ONF)

De la forêt française à la forêt Présillienne, Benoit MANGIN, Technicien forestier territorial de l'Office National des Forêts (ONF), qui intervient régulièrement sur notre commune, nous emmène à la découverte de la forêt !

LA FORÊT, JOYAUX FRANÇAIS

Notre pays est couvert de 17 millions d'hectares de forêt, ce qui représente la couverture de 31% du territoire métropolitain. Véritable poumon national, on retrouve également 8 millions d'hectares dans les Outre-Mer. Elles se composent de sept essences principales : le chêne, le hêtre, le châtaignier, le pin maritime, le pin sylvestre, l'épicéa et le sapin. Et, depuis 1985, on compte désormais 2 millions d'hectares de forêt supplémentaires, apparus notamment avec la déprise agricole.

En France, vous trouverez 25% de forêt publique et 75% de forêt privée, appartenant à des particuliers.

Les 25% de forêt publique, appartenant, par exemple, aux collectivités, comme les forêts domaniales, forêt communale ou départementale, sont gérées par l'ONF. En effet, l'ONF est l'opérateur unique dans les forêts publiques, régie par un code forestier.

LA FORÊT, EN HAUTE-SAVOIE

En Haute-Savoie, on retrouve 66 000 hectares de forêt, principalement propriétés des communes

Le savez-vous ?

Chaque commune a l'obligation d'avoir un document de gestion d'aménagement forestier, qui prévoit les coupes de la forêt, sur 15-20 ans. Cela cadre aussi les interventions des collectivités et empêche les coupes non autorisées. Ce document officiel est validé par le le Conseil municipal de la commune, le préfet et l'ONF. Les travaux forestiers indiqués dans ce document seront ensuite réalisés, au fil du temps, par l'ONF ou des entreprises et financés par la commune.



ou des Communautés de Communes. On rencontre également des forêts domaniales, comme dans le massif des Glières.

Malgré une forte pression urbaine, la forêt haut-savoiarde compte de nombreuses particularités. En effet, dans notre département, feuillus et résineux cohabitent. Cela s'explique notamment par une gestion majoritaire en « futaie irrégulière ». Vous remarquerez aisément que tous les arbres n'ont pas été plantés ou n'ont pas poussé à la même période, expliquant ce mélange d'essences, mais aussi ce dégradé de hauteurs.

La Haute-Savoie, avec ses zones de montagne, connaît de nombreuses spécificités dans l'entretien de ces forêts. Des zones classées « restauration des terrains de montagne », par exemple, permettent notamment des interventions de l'ONF dans des couloirs d'avalanche, pour la pose d'implantation de filets... Il n'est pas rare non plus de devoir intervenir en utilisant la méthode du débardage par câble, permettant d'intervenir dans des zones inaccessibles habituellement.

Malgré une forêt de qualité, la Haute-Savoie est cependant touchée par de nombreuses menaces. En effet, le réchauffement climatique en est la principale. De nombreuses essences qui sont présentes aujourd'hui sur notre territoire subissent le réchauffement climatique, avec les canicules et l'irrégularité des épisodes de pluie. Les sols sont très secs et les arbres meurent de stress hydrique.

L'épicéa, par exemple, pourrait devenir très rare en dessous de 1 000 mètres d'altitude, dans les dix prochaines années. La disparition progressive

de cette essence de montagne, supportant mal le manque d'eau pourrait causer une véritable modification du paysage tel que nous le connaissons actuellement. Le frêne est également touché par une maladie, la « chalarose ». Cela entraîne une sécheresse de l'arbre sur pied et par le haut, causant une mortalité conséquente de cette essence.

Nous pouvons également noter la forte urbanisation du territoire, entraînant un rapprochement conséquent des villes et villages des forêts.

DÉCOUVRONS LA FORÊT DE PRÉSILLY

Notre petite forêt communale d'environ 30 hectares s'étend de 680 à 800 mètres d'altitude. Avec un mélange de feuillus et de résineux, elle est caractérisée par un fort usage récréatif et de nombreux sentiers en son sein.

L'ONF intervient ainsi régulièrement sur le territoire communal, dans ses missions de surveillance. Elle veille notamment aux chutes d'arbres et intervient pour des coupes ou des travaux d'entretien si nécessaire.

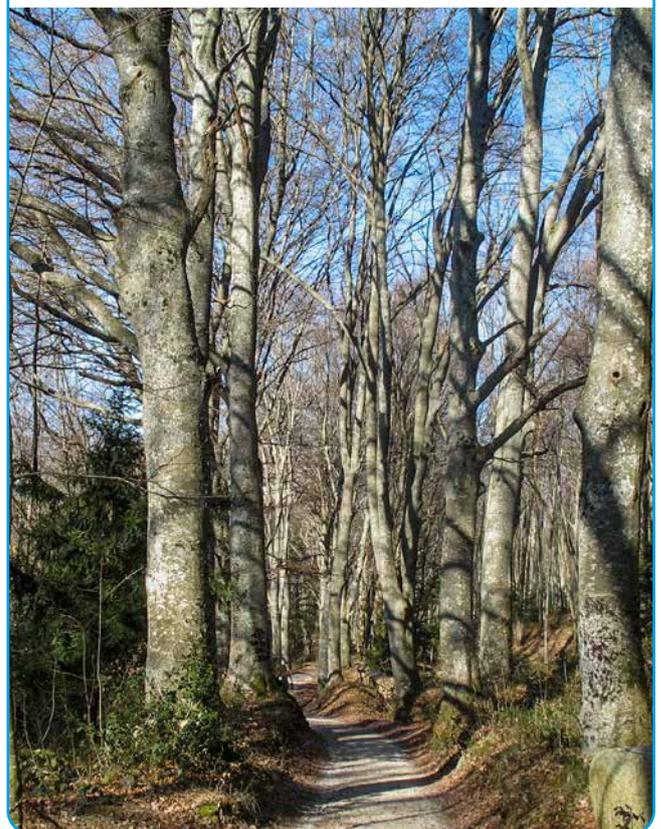
Le savez-vous ?

La forêt de Présilly abrite un peuplement important d'érables sycomores référencés. Ces arbres sont ainsi utilisés pour la récolte de graines, qui permettront la replantation dans d'autres zones de la région !



Conseils à suivre pour bien se comporter en forêt

- Respecter les accès et privilégier les sentiers balisés afin d'éviter le piétinement de la flore
- Respecter la tranquillité de la faune
- Pas de prélèvement inutile !
- Cueillette raisonnée des champignons et des fleurs (certaines sont protégées : on se contentera de les regarder !)
- Savoir partager avec autrui : il est important de faire cohabiter les différentes activités ensemble !
- Pas de feu en forêt, même pour des pique-niques
- Garder ses déchets et respecter l'environnement
- Pas de dépôt de déchets verts ou de déchets sauvages en utilisant les déchetteries appropriées ! Il est important de ne pas importer dans le milieu forestier des essences qui vont se développer, comme le bambou, et qui sont des plantes invasives.



L'ONF, comment ça marche ?

Rattaché au ministère de l'Agriculture, avec une mission de service public, l'ONF compte désormais 8 000 collaborateurs à travers la France. La Haute-Savoie dispose d'une équipe dédiée, avec 420 agents sur les deux Savoie.

Au quotidien, les missions de l'ONF peuvent se résumer à :

- Entretien
- Surveillance
- Gestion
- Protection de la biodiversité
- Conseil auprès des propriétaires
- Social : activités, accueil du public...
- Environnement.

Localement, les 420 collaborateurs de l'ONF agissent ensemble au cœur des territoires des Pays de Savoie pour des forêts mieux adaptées aux évolutions climatiques, répondant durablement aux attentes de la société. Parmi ces agents, on retrouve de nombreux corps de métier, comme les ouvriers forestiers, qui réalisent les travaux sylvicoles, des techniciens forestiers territoriaux, qui gèrent le patrimoine des collectivités, ou encore un véritable bureau d'études, qui peut réaliser des diagnostics.

À titre d'exemple, Benoit MANGIN, technicien forestier territorial, intervient sur un secteur allant de Saint-Julien-en-Genevois à Argonay, en passant par le sud du Salève ! Son temps de travail

est réparti entre les tâches administratives et celles sur le terrain, avec des missions variées ! Désignation des arbres à couper (martelage), dossiers de demande de subventions à réaliser, surveillance des limites parcellaires, surveillance des exploitations, rencontre avec les partenaires, comme les collectivités, proposition de travaux aux communes, suivi des travaux en maîtrise d'œuvre, surveillance de l'état sanitaire des forêts... Benoit est également spécialisé «Arbre Conseil», il promulgue de nombreux conseils aux particuliers concernant leurs arbres de parc et jardin et leur propose des devis d'intervention (travaux sur corde, démontage d'arbres difficiles...).



Le savez-vous ?

L'ONF dispose d'un pouvoir de police et d'amende, qui peut aller du contrôle du permis de chasse, au contrôle de la quantité de champignons cueillis. À titre d'exemple, couper du bois sans autorisation est un délit, mais aussi ramasser des champignons : au-delà de 5L/personne, vous êtes amendables !

Exposition temporaire La forêt, maison des animaux

Promenez-vous dans les bois et découvrez la forêt à travers la vie de ses hôtes. Saviez-vous que le blaireau et le renard pouvaient vivre en colocation ? Bienvenue dans leur maison, les animaux vous accueillent le temps d'une expo !

Jusqu'au 30 septembre 2022 | Maison du Salève | de 3 à 12 ans | Tarif adulte/enfant : 3€ - Gratuit pour les moins de 3 ans. Consulter les horaires d'ouverture sur le site maisondusaleve.com | Animation accessible aux personnes en situation de handicap moteur.



PRÉSENTATION DU BUDGET 2022 !

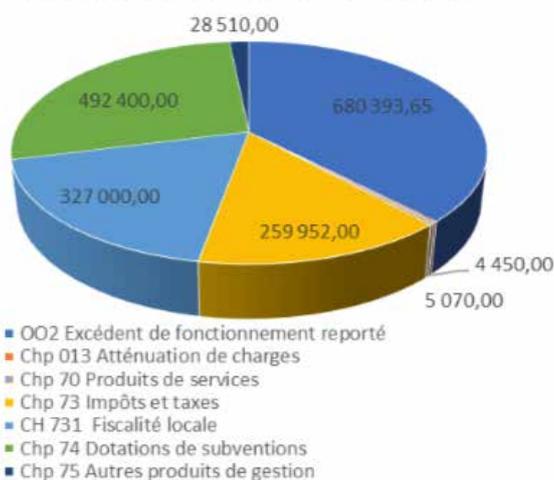
Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2022. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril 2022. Le budget est transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le Maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2022 a été voté le 29 mars 2022 par le Conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouverture des bureaux. Ce budget a été réalisé sur les bases d'une consultation de la commission Finances en date du 24 février et 15 mars 2022. Il reprend les programmes en cours dans la commune. Il a été établi avec la volonté :

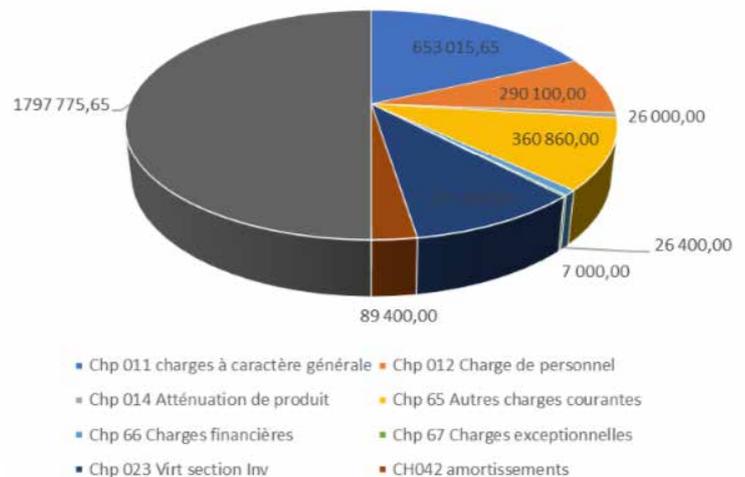
- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants
- de poursuivre principalement les opérations d'investissement en cours dans la commune
- de contenir la dette en ne recourant pas à l'emprunt.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement) de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT



DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour notre commune

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population, aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat et le Département.

Les dépenses de fonctionnement correspondent principalement à l'entretien de la commune et à la consommation des bâtiments communaux,

aux achats de matières premières et de fournitures, aux prestations de services effectuées, aux subventions versées à diverses associations et aux intérêts des emprunts à payer.

Les recettes de fonctionnement tendent à la baisse, notamment les recettes de l'Etat en constante diminution. On constate une baisse significative de DGF (dotation globale de fonctionnement) perçue par la commune, en 2021 la commune a perçu 16 292.00 €. À titre indicatif, la DGF de 2014 s'élevait à 85 259.00 €.

Il existe trois principaux types de recettes :

- Les impôts locaux et taxes, les contributions directes de la collectivité
- Les dotations versées par l'État
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population.

À la clôture de l'exercice 2021, les résultats cumulés sont :

- 680 393.65 € pour la section fonctionnement
- 537 038.45 € pour la section d'investissement.

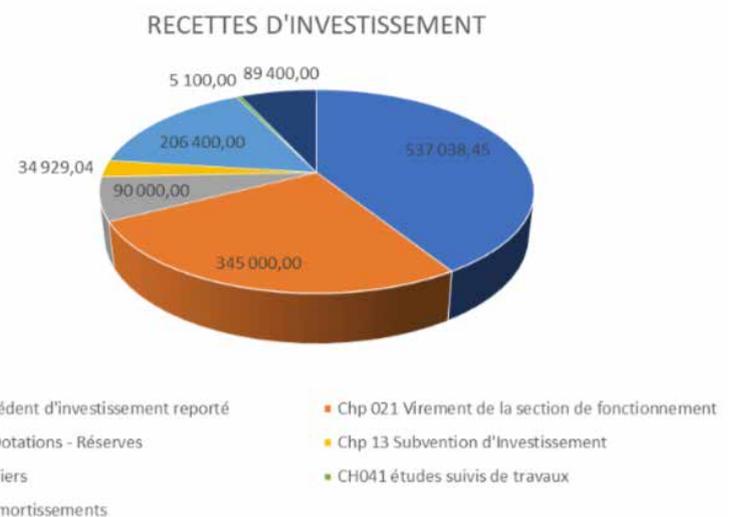


SECTION D'INVESTISSEMENT

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- En recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus délivrés par les collectivités : Europe, État, Région, Département, Intercommunalité.



En 2021, la commune avait budgété les dépenses des projets :

- L'aménagement de la mairie aux normes PMR
- La route du Petit Châble
- L'aménagement foncier et forestier
- L'étude pour une piste cyclable
- Le déplacement d'un passage piéton
- Diverses installations.

Les paiements des situations ne sont pas terminés, la collectivité doit effectuer le report des sommes restant à réaliser. Le montant de ces reports est de 387 755.44 € et est inscrit au budget dans les différents chapitres.

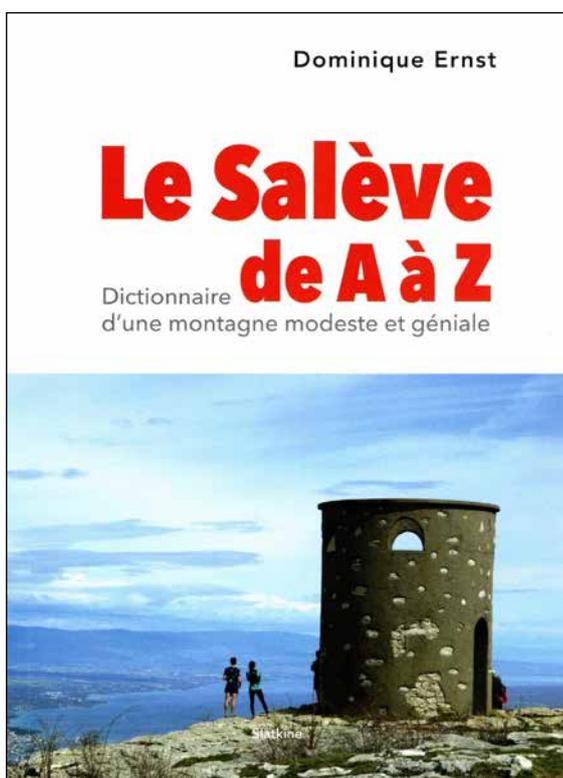
UN TERRITOIRE RICHE EN OUVRAGES !

Notre territoire a une histoire riche et de nombreux ouvrages viennent rendre compte de ses particularités. Dans ce bulletin, nous mettons en lumière les plus récents ouvrages parus avec un premier éclairage sur deux d'entre eux en particulier.

En vente dans toutes les bonnes librairies !

LE SALÈVE DE A À Z

Dominique Ernst, Éditions Slatkine.



Cet ouvrage de plus de 300 pages constitue une bible très complète sur ce massif dont nous avons la chance d'avoir une partie sur notre commune !

Surnommé la « montagne des Genevois », le Salève est pourtant bien situé en Haute-Savoie. Modeste par sa taille (1 379 mètres), ce massif a cependant donné le verbe « varapper » au dictionnaire et initié rien de moins que les conquêtes du Mont-Blanc et de l'Everest !

Fréquenté par Victor Hugo, Lénine, Sissi l'impératrice ou Wagner, le Salève a aussi connu un formidable développement touristique à la Belle Époque, lié à un chemin de fer novateur et à sa proximité avec Genève.

Histoire, nature, inventions, contrebande ou légendes, c'est de tout cela dont il est question dans cet ouvrage, mais aussi de bien d'autres choses...

Car l'histoire de ce massif est d'une richesse surprenante, comme vous allez le découvrir au fil des quelque 250 notices qui composent ce dictionnaire « amoureux » du Salève !

Dominique Ernst est journaliste et écrivain spécialisé dans l'histoire locale et le patrimoine du Genevois haut-savoyard. Il est l'auteur de centaines d'articles sur ces sujets et de huit ouvrages, notamment consacrés au Salève et au Vuache. Avec Le Salève de A à Z - Dictionnaire d'une montagne modeste et géniale, fruit d'une vingtaine d'années de recherches et de travail, il signe l'un des livres les plus complets jamais publiés sur ce massif singulier.

ENFANT DU SALÈVE

Claude Girod, Éditions Chartreuse de Pomier

Dans cet ouvrage de 200 pages, Claude Girod raconte les multiples engagements de sa vie, de la Chambre de Commerce et d'Industrie à la Banque de France d'Annecy en passant par la commission des Appellations d'Origine contrôlée. L'histoire des fromageries Girod y est détaillée sous toutes les coutures. La longue et riche histoire de la Chartreuse de Pomier y est naturellement développée jusqu'à sa restauration récente. Claude Girod fait également partager au lecteur son aventure solitaire et émouvante sur les chemins de Compostelle.



DISSOLUTION DU CCAS : POURQUOI, CE QUI CHANGE ?

Dans sa séance du 09.11.2021, le Conseil municipal de Présilly a voté la dissolution du CCAS. Cette décision suscite des questions légitimes auxquelles nous allons vous donner des réponses.

En application de l'article L.123-4 du code de l'action et des familles, le centre communal d'action sociale (CCAS) est obligatoire dans toute commune de 1500 habitants et plus. Il est donc désormais facultatif dans toute commune de moins de 1500 habitants. Cette possibilité est issue de la loi N° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRE.

La complexification des obligations légales en matière de comptabilité publique nous a conduit à faire le choix de ne pas accroître la charge de travail des agents en multipliant les comptes, ce qui est rendu possible par cette dissolution.



Par ailleurs, lorsque le CCAS a été dissout, une commune :

- soit exerce directement les attributions mentionnées au code de l'action sociale et des familles auparavant dévolues au CCAS ainsi que celles en matière de demande de RSA et de domiciliation,
- soit transfère tout ou partie de ses attributions au CIAS lors que la Communauté de Communes est compétente en la matière.

La Communauté de Communes du Genevois ne disposant pas de la compétence «Centre intercommunal d'action sociale» (CIAS) pour le moment, le choix a été fait d'exercer directement les attributions mentionnées au code de l'action sociale et des familles. En pratique, la commission sociale composée des anciens membres du CCAS exercera exactement les mêmes missions qu'avant ; sa dissolution et les personnes extérieures au Conseil municipal mais membres du CCAS peuvent continuer à intervenir en tant que bénévoles au service des actions menées par la commission sociale. En pratique, rien ne change pour les citoyens de Présilly. Il suffit toujours de s'adresser à l'accueil de la Mairie pour obtenir un rendez-vous pour du soutien, qu'il soit matériel ou orientation vers les organismes compétents.

DES PANIERS POUR NOS AÎNÉS

Cette année encore, le choix a été fait de ne pas organiser de repas pour les aînés en lien avec la crise sanitaire. 76 paniers gourmands ont été distribués aux aînés de 70 ans et plus par les membres de la commission sociale avec la collaboration efficace et précieuse des membres bénévoles de la commune que je remercie pour leur investissement.

*Toujours à votre service,
Dominique Rouillet.*

L'ADMR VIRY-VUACHE RESTE PRÉSENTE MALGRÉ TOUT

La loi du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire impose, pour les personnes travaillant dans le secteur médical, sanitaire ou médico-social, une obligation vaccinale dont l'entrée en vigueur a été fixée au 15 septembre 2021. L'ADMR Viry-Vuache s'est mise en conformité avec la loi, ce qui se traduit dans notre Association par des démissions et absences d'aides à domicile qui ne souhaitent pas se faire vacciner. Nous mettons cependant tout en œuvre pour continuer à assurer nos missions auprès de nos bénéficiaires dans les meilleures conditions de sécurité et de confort.

Néanmoins, ces difficultés ne sont pas sans conséquences sur la fréquence et la durée de nos interventions, dans l'attente de recrutements (qui sont actuellement rares...). Nous nous voyons contraints d'en écarter, voire d'en annuler, en priorisant bien entendu l'aide aux personnes les plus isolées et dépendantes. Un courrier dans ce sens a été envoyé à chaque bénéficiaire.

Le port du masque pendant les temps d'intervention au domicile reste obligatoire pour nos salariés et nos bénéficiaires. Pour rappel, nos salariés interviennent dans le respect des gestes barrières et du port des équipements de protection individuelle. Toutes ces mesures sont

bien entendu des contraintes très difficiles pour le bon fonctionnement de notre Association surtout au niveau du personnel.

Malgré tout, je tiens à remercier très sincèrement nos deux secrétaires qui sont, elles aussi, très présentes pour la gestion des plannings, le lien avec chaque bénéficiaire et le soutien envers nos intervenantes encore en poste. Un MERCI tout particulier à nos aides à domicile restantes, qui je le sais, font de leur mieux pour satisfaire nos bénéficiaires et remplacer leurs collègues absentes.

Au vu de ces circonstances actuellement difficiles, je garde espoir qu'une solution soit rapidement trouvée pour que l'ADMR Viry-Vuache puisse recruter du personnel et ainsi satisfaire amplement ses bénéficiaires.

Je tiens également à vous remercier vous tous, pour le soutien (qui nous fait un grand bien !!) que vous nous témoignez. Prenez bien soin de vous et de vos proches.

À tous cordialement,

Anne-Marie BUSSAT
Présidente ADMR Viry-Vuache



FACE AUX VIOLENCES, RÉAGIR PEUT TOUT CHANGER

L'actualité ne cesse de nous rappeler la gravité et la sensibilité des violences commises au sein de couples mariés, pacsés, en union libre ou séparés. Qu'elles soient verbales, psychologiques, physiques ou sexuelles, elles touchent l'ensemble de la population sans distinction de sexe d'âge et de milieu social.

Protéger toute victime reste une priorité, détecter ces violences du quotidien est l'affaire de tous.

SI JE SUIS VICTIME OU TÉMOIN DE VIOLENCES, DES SOLUTIONS EXISTENT

En cas d'urgence ou de danger immédiat, composez le 17 pour être mis en relation avec les services de police et de gendarmerie, ou le 114 par sms pour les personnes sourdes et malentendantes. Pour signaler des faits à un service d'enquête ou déposer plainte, votre brigade de gendarmerie de Saint-Julien-en-Genevois (04 50 49 20 44) sera à votre disposition 7j/7.

***L'un de vos proches se replie sur lui-même, s'isole, s'absente ou évite les rencontres ?
Il vous paraît craintif, nerveux voire agressif, se dévalorise ou culpabilise ?
Il tente de masquer des blessures, trouve des excuses au comportement de son/sa partenaire ?
Vous êtes témoin de disputes, de bruits, de cris provenant de votre voisinage ?
Il peut s'agir de signes avertisseurs et le temps d'agir est probablement venu.***

**CANICULE, FORTES CHALEURS
ADOPTEZ LES BONS RÉFLEXES**

MOUILLER SON CORPS ET SE VENTILER

MAINTENIR SA MAISON AU FRAIS : FERMER LES VOLETS LE JOUR

DONNER ET PRENDRE DES NOUVELLES DE SES PROCHES

MANGER EN QUANTITÉ SUFFISANTE

BOIRE RÉGULIÈREMENT DE L'EAU

EN CAS D'URGENCE, APPELEZ LE 15

ÉVITER LES EFFORTS PHYSIQUES

NE PAS BOIRE D'ALCOOL

Ministère des Solidarités et de la Santé

Pour une écoute, un conseil et une orientation, composez le **3919** (anonyme et gratuit) ou consultez le site arretonslesviolences.gouv.fr et sa plateforme de signalement en ligne (anonyme et gratuite).

ET SI JE NE SUIS PAS SÛR, SI J'HÉSITE À DÉNONCER DES FAITS ?

Des dispositifs locaux d'accompagnement et de prise en charge spécialisés dans la lutte contre ces violences peuvent vous aider. Vous pouvez contacter l'AVIJ des Savoies (04 50 52 90 95), Espace Femmes (04 50 97 61 90) ou le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (04 50 09 52 40).

**Agissons ensemble
pour ne pas laisser la violence s'installer.**

ÉTAT CIVIL

Ils nous ont quittés

Marius MOLINOD, le 20/10/2021
Joseph VIANNAY, le 20/02/2022
André BOYMOND, le 02/03/2022



VIE INTERCOMMUNALE

L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT À PRÉSILLY

Notre facture d'eau est composée de :

- L'abonnement et taxes
- Eau potable : 2.12€/m³ (abonnement inclus)
- L'assainissement : 2.25€/m³ (ab. inclus).

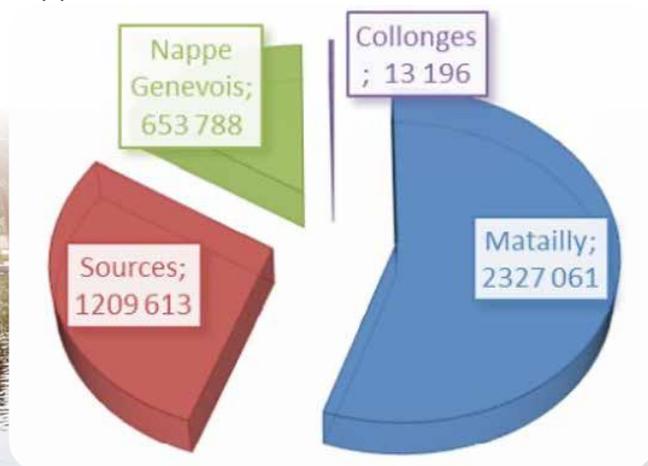


Soit 4.37€/m³, pour la CCG (Communauté de Communes du Genevois). Ce qui correspond au prix moyen en France, dans la moyenne basse de notre département, mais surtout très inférieur à certains de nos très proches voisins (près de 6€/m³).

L'EAU POTABLE

Contrairement aux idées reçues, seulement 1/4 de notre eau potable est captée dans les sources, le reste provient de captage des nappes de Matailly et du Genevois (Crache).

En effet, grâce à leur centralisation, le coût de traitement des eaux captées en provenance des nappes est moins onéreux.



L'ASSAINISSEMENT

C'est le défi qui nous attend. La forte et rapide augmentation du nombre d'habitants dans le bassin du Genevois, provoque la saturation de nos installations. Avec +25% d'abonnés de 2013 à 2020, le besoin en assainissement à augmenter de +38% !

Aujourd'hui, 6 STEP sur 7 (Station d'EPuration) de la CCG sont en surcharge. Des investissements conséquents sont nécessaires pour faire face à cette forte hausse et traiter nos eaux usées dans les normes en vigueur.

La STEP de NEYDENS dont dépend notre commune est une priorité. Les travaux doivent débuter dès 2023.

LES BONS GESTES

Plus que jamais nos petits gestes du quotidien sont importants. Les serviettes hygiéniques, même biodégradables et jetables, ne doivent pas être jetées dans les toilettes car elles arrivent toutes aux filtres de nos stations d'épurations. Les huiles (friture ou autres) ont également un grand impact sur nos capacités d'assainissement. C'est pourquoi il est important de les déposer dans les points collectes se trouvant à notre déchetterie de Neydens.



MAISON FRANCE SERVICES : C'EST NOUVEAU À SAINT-JULIEN !

Sous-préfecture

4 avenue de Genève

74160 Saint-Julien-en-Genevois

04 50 35 37 87 - genevois@france-services.gouv.fr

Horaires

Lundi : 8h30 - 12h00

Mardi : 13h30 - 17h00

Mercredi : 8h30 - 12h00 et 13h30 - 17h00
(sur RDV uniquement l'après-midi)

Jeudi : 8h30 - 12h00

Vendredi : 8h30 - 13h00 et 14h00 - 17h00
(sur RDV uniquement l'après-midi)

Permanences

- Archamps : le jeudi les semaines impaires : 14h00 - 17h00
- Beaumont : lundi : 14h00 - 17h00
- Valleiry : mercredi : 14h00 - 17h00
- Viry : lundi : 14h00 - 16h30

C'est quoi une MFS ?

Santé, famille, retraite, droit, logement, impôt, recherche d'emploi, accompagnement au numérique : en Haute-Savoie, les agents France services vous accompagnent pour toutes vos démarches administratives du quotidien au sein d'un guichet unique.

En association avec la CPAM, la CAF, la CARSAT, la MSA, pôle emploi, le groupe La Poste et les services de la préfecture, des finances publiques et de la justice, ces sites permettent à chaque citoyen, quel que soit l'endroit où il vit, en ville ou à la campagne, d'accéder aux services publics et d'être accueilli dans un lieu unique, par des personnes formées et disponibles, pour :

- orienter vers le bon interlocuteur, d'obtenir des informations sur des droits et des prestations
- accompagner pour une démarche en ligne ou pour l'utilisation d'internet
- donner accès à du matériel informatique
- accompagner dans ses démarches administratives, pour la constitution de dossiers notamment
- mettre en relation avec un organisme partenaire, pour la prise de rendez-vous et bientôt pour un entretien en visioconférence.



France services

Besoin d'aide pour vos démarches administratives et numériques du quotidien ?

FORMATION, EMPLOI, RETRAITE		SANTÉ
	ÉTAT CIVIL ET FAMILLE	
JUSTICE	BUDGET	LOGEMENT, MOBILITÉ ET COURRIER

PROCHE DE VOUS,
PROCHE DE CHEZ VOUS

Les agents France services vous accueillent et vous accompagnent pour toutes vos démarches du quotidien.



Suite à l'incendie de la sous-préfecture le jeudi 19 mai, les locaux de l'Espace France Services du Genevois ne sont plus accessibles.

À ce jour, l'Espace France Services ne bénéficie pas d'un nouveau local pour accueillir les usagers. Cependant, les rendez-vous, les permanences et les itinérances sont maintenus.





L'ÉTÉ À LA MAISON DU SALÈVE

Entre Genève et Annecy, la Maison du Salève vous accueille dans un cadre nature, au pied du Salève à Présilly.

Ancienne ferme de la Chartreuse de Pomier datant du XVIII^{ème} siècle, elle est devenue en 2007 un véritable lieu culturel vivant dédié au Salève, montagne mythique du bassin genevois. Par des animations au cœur de la nature, des visites guidées, des conférences, des balades et des expositions interactives, la Maison du Salève vous fait découvrir le récit d'une montagne aux multiples facettes au travers d'expériences ludiques et immersives. Toute l'année, ce lieu offre un voyage dans le temps où tous les publics se sentiront comme à la maison !



PROGRAMME DES ACTIVITÉS

JUILLET 2022

Mercredi 13 juillet

CRÈCHE NATURE : 10h30 et 11h30

de 18 à 36 mois | Maison du Salève | 6€

MUSIQUE VERTE : 14h30 | de 6 à 12 ans

Maison du Salève | 8€

Vendredi 15 juillet

CHASSE AUX INSECTES POUR LES PETITS :

10h30 | de 3 à 7 ans

Petit Salève, Monnetier-Mornex | 6€

VARAPPE NATURALISTE : 14h30 | de 6 à 12 ans

Petit Salève, Monnetier-Mornex | 6€

NUIT EN FILET : 21h00 | à partir de 10 ans

Monnetier-Mornex | 68€/pers.

Mercredi 20 juillet

ANIMA'SONS : 10h30 | de 3 à 7 ans

Maison du Salève | 6€

FABRICATION DE CABANES : 14h30

de 6 à 12 ans | Maison du Salève | 6€

Judi 21 juillet

NOCTURNE Nuit safari : 21h00 | de 6 à 12 ans

Maison du Salève | 10€

Vendredi 22 juillet

BALADE DES PETITS ARTISTES : 10h30 | de 3 à 7 ans | Rochers de Faverges, La Muraz | 8€

ATELIER DU GÉOLOGUE : 14h30 | de 6 à 12 ans
Rochers de Faverges, La Muraz | 6€

Mercredi 27 juillet

CHOUETTE ALORS ! : 10h30 | de 3 à 7 ans

Maison du Salève | 6€

JOUETS NATURE : 14h30 | de 6 à 12 ans

Maison du Salève | 8€

Vendredi 29 juillet

BALADE NATURE & LÉGENDES : 10h30

de 3 à 7 ans | Alpage de l'Iselet, Cruseilles | 6€

MONSIEUR PIC, ARCHITECTE DE LA FORÊT :

14h30 | de 6 à 12 ans | Maison du Salève | 6€

AOÛT 2022

Mercredi 3 août

ÉVEIL NATURE : 10h30 | de 3 à 7 ans

Maison du Salève | 6€

CHASSE AUX INSECTES : 14h30 | de 6 à 12 ans

Maison du Salève | 6€

Mercredi 10 août

CRÈCHE NATURE : 10h30 et 11h30
de 18 à 36 mois | Maison du Salève | 6€
REFUGE ET BIODIVERSITÉ : 14h30
de 6 à 12 ans | Maison du Salève | 6€

Vendredi 12 août

DANS MA MAISON IL Y A... : 10h30
de 3 à 7 ans | Grand Piton, Beaumont | 6€
REPOR'TERRE DE LA FORÊT : 14h30
de 6 à 12 ans | Grand Piton, Beaumont | 6€

Mercredi 17 août

BALADE DES PETITS ARTISTES : 10h30
de 3 à 7 ans | Maison du Salève | 8€
CERFS-VOLANTS : 14h30 | de 6 à 12 ans
Maison du Salève | 8€

Vendredi 19 août

RALLYE NATURE : 14h30 | de 6 à 12 ans
Observatoire, Monnetier-Mornex | 6€

Mercredi 24 août

BALADE NATURE & LÉGENDES : 10h30
de 3 à 7 ans | Maison du Salève | 6€
FABRICATION DE CABANES : 14h30
de 6 à 12 ans | Maison du Salève | 6€

Vendredi 26 août

JOUETS NATURE : 10h30 | de 3 à 7 ans
Alpage du Plan, Vovray en Bornes | 8€
VACHERIES AU SALÈVE : 14h30 | de 6 à 12 ans
Alpage du Plan, Vovray en Bornes | 6€

SEPTEMBRE 2022

Dimanche 4 septembre

FÊTE DU SALÈVE : à partir de 8 ans | au Salève
gratuit | www.syndicat-mixte-du-saleve.fr

Infos pratiques

Située à 20 mn de Genève, à 2 mn en voiture du Hameau du Père Noël (Mont Sion), la Maison se situe au départ de nombreuses balades à tester en famille.

Ouverture toute l'année (sauf en janvier). Animations et expositions pour les enfants à partir de 3 ans. Tables de pique-nique et jeux pour enfants dans notre espace jardin (accessible en poussette).

Éco-boutique et pause gourmande sur place. Possibilité d'animation nature en autonomie (nous contacter)



Dimanche 18 septembre

Nouveau ! INITIATION À L'ARCHÉOLOGIE :
14h - 15h - 16h - 17h | Maison du Salève | gratuit

Mercredi 21 septembre

LA BIOLUMINESCENCE : POURQUOI TU LUIS ? :
14h30 et 16h00 | de 6 à 12 ans
Maison du Salève | 8€

JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE

Samedi 17 et dimanche 18 septembre

**VISITE LIBRE ET GRATUITE DE NOS
EXPOSITIONS** | de 14h à 18h | Maison du Salève

Dimanche 18 septembre

**MINI VISITES THÉMATIQUES GRATUITES :
ARCHITECTURE, GÉOLOGIE, HISTOIRES ET
ANECDOTES DU SALÈVE**

14h à 18h | Maison du Salève

Réservations et contact

La Maison du Salève
775, route de Mikerne - 74160 Présilly
Tél. +33 (0)4 50 95 92 16
info@maisondu-saleve.com
www.maisondu-saleve.com

À noter : toutes nos animations sont sur inscription avec, pour les enfants, un adulte accompagnant obligatoire gratuit. Attention ! Places limitées pour respecter les mesures sanitaires. Port du masque obligatoire pour les enfants à partir de 6 ans et les parents accompagnants. Suivez-nous sur les réseaux !



LE PÉRISCOLAIRE

Les temps périscolaires se composent des accueils du matin et du soir, des temps méridiens ainsi que des accueils du mercredi.

Différentes activités et projets sont proposés sur ces temps, hormis le mercredi : des jeux libres d'accès (livres, Kapla ou dessins), ou encore des jeux sportifs en salle motricité ou à l'extérieur. Cette année, lors des temps méridiens, l'accent est mis sur le gaspillage alimentaire. Des actions sont menées par les animateurs pour les enfants afin de les sensibiliser à cette thématique.

Par exemple, dans le groupe des CP, 3 totems ont été mis en place à remporter par les enfants. Chaque totem représente un objectif :

- La classe qui a jeté le moins de nourriture : ce qui encourage les enfants à gérer leur faim, à goûter leurs plats et à se servir des quantités adaptées
- La classe qui range le mieux : ce totem vise à responsabiliser les enfants face au matériel qu'ils utilisent ou encore lorsqu'ils débarrassent leur table
- La classe qui a eu le meilleur comportement sur le temps du midi : ceci afin de récompenser les attitudes positives et valoriser le respect et la bienveillance.

Les différents temps périscolaires sont ouverts à tous les parents souhaitant découvrir le fonctionnement de l'intérieur. Si vous êtes intéressés, vous pouvez envoyer un mail à recrea@sivu-beaupre.fr

À chaque cycle (période scolaire entre deux vacances scolaires), les animateurs proposent aux enfants de découvrir différentes thématiques sur les accueils du mercredi. Des cycles d'escalade sont proposés aux enfants allant de 6 à 12 ans, la réfection du potager, la découverte du street art ou encore un voyage en Egypte sont des thèmes abordés avec les enfants dès 3 ans. Les programmes sont disponibles également sur les profils 3dOuest et le site web de RécréA.



L'EXTRASCOLAIRE CET ÉTÉ

LES SÉJOURS

• Mini camps CP au CE1 :

Cette année le mini camp aura lieu au Moulin Dollay situé dans la commune de Groisy du 20 au 22 juillet. Les enfants seront inscrits à la semaine. Au programme : 18 et 19 juillet préparation au mini camp au centre (activités, apprentissage du camping...), départ mercredi matin pour trois jours de camping et deux nuits sous la tente (mercredi au vendredi). Les enfants auront l'opportunité durant leur semaine de vivre en collectivité et de partager les moments de la vie quotidienne encadrés par des animateurs expérimentés. Ils pourront également profiter du cadre idyllique que leur offre le Moulin Dollay entre ruisseau et forêt.

• Montrevel CE2 au CM2 et collégiens :

Cette année, deux séjours sont prévus à Montrevel : du 11 au 16 juillet pour les jeunes collégiens (dès la 6ème) et du 15 au 20 août pour les enfants du CE2 au CM2. Ces séjours se dérouleront à Montrevel-en-Bresse au camping de la Plaine Tonique avec 6 jours et 5 nuits sous tipis (du lundi au samedi). Les enfants auront l'opportunité durant leur semaine de vivre en collectivité et de partager les moments de vie quotidienne encadrés par des animateurs expérimentés. Ils pourront également pratiquer différentes activités nautiques et terrestres leur permettant de découvrir leur environnement. Préinscription déjà ouverte par mail !

LES SEMAINES À THÈMES

Les inscriptions se font obligatoirement à la semaine.

• Semaine sportive 5-6 ans :

La semaine est menée par une éducatrice sportive, les enfants peuvent ainsi s'initier à différents sports de manière ludique. Elle se déroule du 25 au 29 juillet.

LE CENTRE DE LOISIRS

• Des activités variées & sorties :

Tous les jours les enfants dès 3 ans et scolarisés découvriront différentes activités aussi bien manuelles que sportives mais également cultu-



TRAVAUX D'EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE

La construction de l'extension de l'école Beaupré a commencé le 25 novembre 2020.

Cet agrandissement de l'élémentaire est réalisé sur 2 niveaux avec la création de 10 classes supplémentaires, de 3 ateliers, et de différents locaux techniques et de rangement. Le bâtiment est déjà relié à la structure existante dans laquelle des modifications sont en cours avec notamment un nouvel atelier.

Les travaux sont réalisés dans les délais établis en 2020, soit une livraison pour juin 2022. L'été permettra de finaliser l'aménagement des classes par les agents techniques des communes de Présilly et de Beaumont et par les enseignants. Ainsi, les écoliers pourront investir leur nouvelle classe dès la rentrée 2022.

relles. Les enfants sont répartis par groupes d'âge afin de répondre au mieux à leurs besoins. Une sortie peut être proposée par groupe chaque semaine. Les programmes sont disponibles sur le site de RécréA (recrea74.wixsite.com/recrea) au plus tard la semaine précédente.

- **Des nuitées 5-7 ans et 8 et + :**

Chaque semaine, une nuitée est organisée pour les enfants de 5 à 7 ans puis pour ceux de plus de 8 ans. Les enfants dîneront ensemble puis joueront le temps d'une veillée avant d'aller dormir sous tente à l'arrière de l'accueil de loisirs. Le réveil se fait de manière échelonnée afin de rejoindre les activités du matin ou de rentrer chez soi à 9h.

- **Les veillées familles :**

Des soirées conviviales où les familles sont invitées à participer à des grands jeux et partager un repas canadien sont prévues. Cet été, deux soirées vont être organisées. La première, le vendredi 24 juillet avec un repas canadien ainsi que des activités surprises. La seconde se tiendra le vendredi 28 août. Une grande kermesse avec barbecue et plusieurs jeux surprise viendront clôturer ces vacances. Inscription en famille obligatoire par mail.

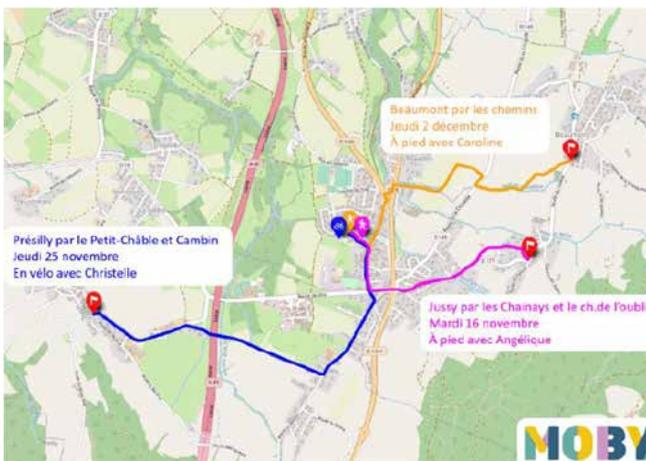


MOBY, POINT D'ÉTAPE SUR LE PROGRAMME !

Le programme Moby accompagne la mise en place de Plans de Déplacements Établissements Scolaires (PDES), dans les écoles élémentaires, les collèges et les lycées, sur le territoire national. Moby est un programme labellisé par les Certificats d'Économies d'Énergie (CEE), proposé par Eco CO₂, une éco-entreprise du secteur de l'économie sociale et solidaire.

Il permet de répondre aux enjeux de réduction des émissions des Gaz à Effet de Serre (GES), de la qualité de l'air et de la sécurité routière aux abords des établissements scolaires en proposant un dispositif concret d'écomobilité scolaire. Ce plan d'action favorise ainsi les pratiques de déplacement alternatives à la voiture individuelle pour améliorer le partage de l'espace public aux abords des établissements scolaires et sensibiliser à la mobilité durable. Le diagnostic réalisé dans le cadre du programme Moby servira de base d'échange pour le comité Moby et la collectivité, et leur permettra d'orienter les actions à mettre en place.

La phase diagnostic comprend un diagnostic accessibilité et une enquête mobilité. Cette enquête a été mise à disposition du 25/10/21 au 15/01/22 :



Des parents d'élèves, des enseignants et du personnel de l'établissement ont répondu. 4 relevés de terrain et 2 diagnostics partagés avec les enfants ont été effectués pour évaluer l'accessibilité à l'école. La réalisation de ces observations partagées in situ ont permis une compréhension mutuelle des besoins des familles et des contraintes techniques, administratives et financières des élus.

CONCLUSIONS POUR LA COMMUNE DE PRÉSILLY

- Un accès à l'école en modes actifs doublement contraint : dénivelé et axe routier dangereux
- Pour les automobilistes, le trajet est rallongé par le détour qu'induit le sens unique de la rue Beaupré et la remontée de la Grand Rue ou de la RD 1201
- Des aménagements cyclables/piétons mais un manque de continuité sur les itinéraires.



PISTE DE TRAVAIL POUR AMÉLIORER L'ACCÈS À L'ÉCOLE

Requalifier la zone de circulation de la rue Beaupré. Objectif : Créer un espace plus qualitatif, convivial et favorisant les modes actifs

- Créer des aménagements cyclables
- Requalifier la rue Beaupré en zone partagée
- Requalifier la rue Beaupré en aire piétonne
- Expérimenter en organisant un mois de « rue des enfants ».

**Chargée de mission Moby
Mobi'school**

Marianne Grassaud
mobischool74@gmail.com

Élu référent de la commune de Beaumont :
Nicolas Laks

Élu référent de la commune de Présilly :
Tony Porret

FACILITER LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES LOGEMENTS AVEC REGENERO !

La rénovation énergétique des logements est un enjeu majeur sur notre territoire. Elle représente la première source de dépense énergétique pour les habitants, soit 40%. Depuis 2017, le service public REGENERO vise à accélérer la mise en œuvre de la rénovation énergétique des logements sur l'ensemble du Genevois français.

Ce service public et indépendant propose aux habitants du Genevois français :

- des informations sur les aides financières propres à chaque projet
- des conseils techniques et un accompagnement spécialisé
- la mise en relation avec des professionnels locaux qualifiés (artisans, maîtres d'œuvre, architectes).



Rendez-vous sur www.regenero.fr pour tout savoir sur le service et prendre contact avec un conseiller.

PENSEZ AU COMPOSTAGE !

Que vous habitiez en maison avec un jardin ou dans un appartement en copropriété, la Communauté de Communes du Genevois vous encourage et vous aide à composter.

COMPOSTAGE COLLECTIF EN COPROPRIÉTÉ : 3 BONNES RAISONS DE SE LANCER

- soulager le volume des poubelles
- entretenir les plantes au naturel
- créer des liens entre voisins.

COMPOSTAGE INDIVIDUEL EN MAISON : 3 BONNES RAISONS DE SE LANCER

- soulager le volume des poubelles
- entretenir son jardin les plantes au naturel
- gérer les déchets de jardin directement dans le jardin.

Commandez votre kit de compostage (participation financière de 15 €) sur www.cc-genevois.fr ou, si vous n'avez pas Internet, en nous contactant au 04 50 95 92 60.

Après réception de votre paiement et validation de votre commande, vous recevrez les modalités pratiques pour retirer votre kit de compostage.



Le savez-vous ?

Vous pouvez devenir guide composteur bénévole ! Vous êtes sensible au compostage et vous avez envie de transmettre ? Rejoignez le réseau des guides-composteurs bénévoles de la CCG !

Contact :
par téléphone au 04 50 95 92 60
par mail : compostage@cc-genevois.fr



QU'EST-CE QU'UNE ACCORDERIE ?

L'Accorderie met en place, par et pour les habitants, un réseau d'échange de services, accessible à tous et basé sur le temps.

Le système temps permet à la fois des échanges individuels (1 habitant avec 1 habitant), des échanges groupés (1 habitant avec plusieurs habitants) des échanges associatifs (1 habitant avec l'Accorderie) et des échanges collectifs (1 groupe d'habitants avec les habitants) :

- selon un rapport égalitaire où toutes les compétences ont la même valeur : une heure égale une heure : une heure de service rendu équivaut à une heure de service reçu, quels que soient la nature, la complexité ou l'effort reliés au service échangé ;
- sur la base d'échanges en temps et non en argent pour assurer l'égalité des rapports ;
- en respectant un équilibre dans les échanges : un système réciproque où l'on apprend à donner et à recevoir ;
- dans tous les domaines : accompagnement à un rendez-vous médical, atelier de conversation en anglais, aide aux démarches administratives, coupe de cheveux, etc. ;

- le fonctionnement de l'Accorderie est pris en charge par les habitants. Une Accorderie fonctionne avec, pour et par les habitants.

L'Accorderie du Genevois s'appuie sur une méthode solide et éprouvée, développée en 2002 au Québec puis essaimée en France depuis 2011 sous l'impulsion du Réseau des Accorderies de France.

Ce dernier est habilité à délivrer l'agrément « Accorderie » à travers une convention de franchise sociale, afin de garantir un socle de principes communs. En novembre 2021, le réseau soutient 41 Accorderies.

LES MISSIONS

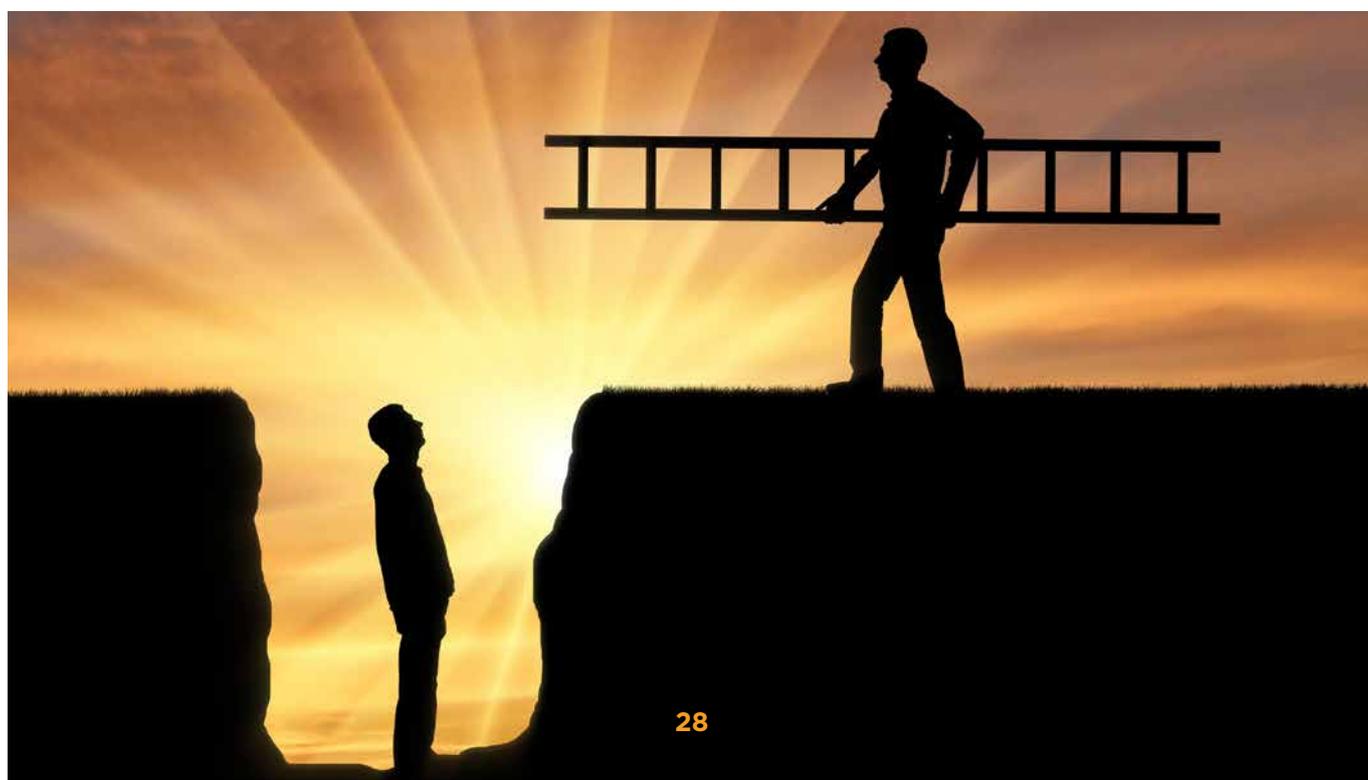
- Augmenter le pouvoir d'achat
- Rompre les situations d'isolement et non monétaire d'exclusion
- Valoriser et développer le potentiel des habitant-e-s.

Les activités de l'Accorderie sont déployées à l'échelle de la Communauté de Communes du Genevois. On comptait 408 Accordeur-es au 22 novembre 2021.

LES PROJETS 2021-2022

Foire des gratuits

L'ambition de la foire est tout autant de créer du lien social entre les participants que de favoriser le réemploi. L'Accorderie a lancé une première « Foire des gratuits » en mars 2019 (700 participants), puis a organisé une deuxième édition en



septembre 2020 (350 participants). La dernière foire a eu lieu en mars 2022. L'évènement devrait se tenir deux fois par an.

- Ouverte à tous, cette foire permet aux participants de récupérer ou donner tous types d'articles gratuitement.
- Il peut s'agir de livres, vêtements, linge de maison, vaisselle, accessoires, objets de décoration, jouets, jeux, matériel de puériculture, articles de sport, etc.

A'tous clic, un projet numérique

Depuis le 19 octobre 2021, il s'agit de proposer une solution aux freins rencontrés par les habitants en matière de numérique, en coopération avec les acteurs du territoire.

- Développer les potentiels et les capacités des habitants, au niveau individuel et collectif
- Augmenter les liens sociaux entre les habitants participant au projet
- Se positionner en tant qu'acteur du numérique sur le territoire (accueillir de nouveaux accordeurs par l'entrée numérique et dynamiser les liens avec les acteurs du territoire)

Comment ?

- Des ateliers numériques
- Des binômes d'entraide numérique
- Des permanences dépannage
- Des ateliers de pratique entre pairs
- Un poste d'aiguillage (permet d'identifier le soutien numérique dont une personne a besoin)
- Des rencontres conviviales tout au long du projet
- Du prêt de matériel informatique et des conseils à l'achat

Un repair café en expérimentation

Objectifs :

- Préserver l'environnement et la biodiversité, en donnant une seconde vie aux équipements pouvant être réparés

- Augmenter les potentiels des habitants, en favorisant le transfert de connaissances
- Créer du lien, en partageant des connaissances, un café et un peu de soi à travers un objet
- Augmenter le pouvoir d'achat non monétaire, en évitant de racheter du matériel qui aurait pu être réparé.

À quoi s'attendre lors du Repair Café ?

- Un premier diagnostic sur la réparabilité, une éventuelle commande de la pièce à changer, parfois une réparation sur place, une rencontre, une inspiration !
- Les Repair Café seront thématiques en fonction des Accordeur-es bricoleurs disponibles : Électroménager ; Informatique/téléphonie ; Vélo ; Mobilier ; Vêtements
- Le lancement a eu lieu le 4 décembre 2021 à Vulbens. Phase 1 : Des ateliers Repair Café éphémères et itinérants et Phase 2 : Un atelier en fixe régulier.

Des maisons des accordeurs au service des rencontres

Des maisons des Accordeurs, accueillantes et pleines de vie pour prendre le temps de la rencontre et de la confiance (permanences, temps conviviaux, ateliers, etc.) :

- Réaménagement du local de St Julien (îlot cuisine, décoration)
- Dynamisation de l'antenne du Vuache
- Ouverture de l'antenne du Salève fin 2021 - début 2022.

Pour aller plus loin

www.accorderie.fr/genevois

LA PRÉSILLIENNE EST DE RETOUR , DIMANCHE 3 JUILLET !!!

Après des mois d'arrêt forcé, votre Comité des Fêtes est de retour ! **Rejoignez PrésillyLand, dimanche 3 juillet, à la Halle !** Vos bénévoles vous ont concocté une multitude d'animations et vous proposeront des gourmandises cuites au four à pain.

Le 27 janvier dernier, La Présillienne a tenu son Assemblée Générale. L'occasion de faire un point d'étape sur l'avenir de notre association, mais également de renouveler le bureau !

Président : Laetitia DROZ-BARTHOLET

Vice-Président : Patrick VOUTERS

Secrétaire : Corinne FAVRE

Trésorier : Isabelle BEUDERT

Plus d'infos ?

 Comité des Fêtes
« La Présillienne »





Vous trouverez toute notre offre de colonies de vacances en France et séjours à l'étranger, pour les enfants et les jeunes de 3 à 17 ans, avec des activités innovantes, vers de nombreuses destinations : mer, montagne, océan, campagne...

Grâce aux colos, les enfants et les jeunes s'épanouissent en sortant de leur cadre de vie quotidienne.

Ils découvrent d'autres régions, d'autres paysages, vont à la rencontre des autres et ainsi gagnent en autonomie. Ils rencontrent des situations nouvelles, questionnent leurs préjugés et acceptent de perdre leurs repères pour en construire d'autres encore plus forts.

C'est pourquoi, fidèles à nos orientations éducatives, il nous paraît plus que jamais important d'emmener les enfants et les jeunes en vacances, ailleurs, avec d'autres, pour vivre et apprendre autrement et construire une identité forte fraternelle et solidaire.



Pour tout renseignement :

UFOVAL

3 Avenue de la Plaine 74 000 ANNECY

04.50.52.30.00

ufoval@fol74.org

www.fol74.org

FRONTALIERS ? PENSEZ AU RECENSEMENT !



GENEVOIS
FRANÇAIS Pôle
métropolitain

Vous êtes frontalier ? PARTICIPEZ AU RECENSEMENT

Pourquoi ? Comment ?

**Vous venez d'emménager à Présilly ? Vous êtes frontalier ?
Pensez à vous déclarer en mairie !**

Contactez la mairie, au 04 50 04 42 50, pour plus de renseignements.

NUMÉROS UTILES

SANTÉ :

- Numéro d'appel d'urgence européen : 112
- SAMU : 15
- Police Secours / Gendarmerie : 17
- Sapeurs-Pompiers : 18
- Numéro d'urgence pour les personnes sourdes et malentendantes : 114
- Hôpital de Saint-Julien : 04 50 49 65 65
- Centre anti-poison de Lyon : 04 72 11 69 11
- Pharmacie du Châble : 04 50 04 41 97

SERVICES À LA POPULATION :

- École maternelle Beaupré : 04 50 04 47 43
- École élémentaire Beaupré : 04 50 04 59 58
- RécréA : 04 50 83 77 78 /
recrea@sivu-beaupre.fr
- Accueil petite enfance CCG : 04 50 95 92 60
- Déchetterie intercommunale de Neydens :
04 50 04 41 67
- SPA Annecy-Marlioz : 04 50 77 82 40
- Proxigem (bus à la demande) : 0 800 04 74 00

HORAIRES DE LA MAIRIE :

- le lundi de 10h à 12h,
- le mercredi de 9h à 12h,
- le jeudi de 15h à 19h.

Les permanences téléphoniques restent inchangées : identiques aux horaires d'ouverture.

Vous pouvez également nous contacter via notre adresse mail : mairie@presilly.fr

Téléphone : 04 50 04 42 50

Fax : 04 50 04 55 61

Email : mairie@presilly.fr



TRAVAUX D'EXTÉRIEUR : PETIT RAPPEL DES RÈGLES AVEC L'ARRIVÉE DES BEAUX JOURS !

Alors que la météo nous pousse à l'entretien de nos jardins, il est utile de rappeler que pour préserver la tranquillité de chacun, les travaux requérant l'usage d'outils susceptibles de causer des nuisances sonores (perceuses, tondeuses et autres scies mécaniques) ne sont autorisés que :

- Les jours ouvrables de 8h à 20h
- Les samedis de 9h à 12h et de 14h30 à 19h
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

(arrêté préfectoral n°324 DDASS/2007 du 26 Juillet 2007)



DÉFIBRILLATEURS : OÙ LES TROUVER À PRÉSILLY ?

En France, chaque année, entre 40 000 et 50 000 personnes sont victimes d'une mort subite, faute d'avoir bénéficié au bon moment de l'intervention d'une personne qui aurait pu leur sauver la vie en pratiquant les gestes de premier secours et en administrant un choc électrique (défibrillation) le temps que les équipes de secours et d'aide médicale d'urgence interviennent.



Dans le cadre de la lutte contre la mort subite par arrêt cardiaque, le ministère chargé de la santé a engagé, depuis 2007, des actions en faveur du développement de l'implantation des DAE sur l'ensemble du territoire et de leur facilité d'accès.

La commune de Présilly s'est pleinement équipée et dispose désormais de 2 équipements DAE sur son territoire :

- À la mairie, à proximité de l'entrée de la salle des fêtes
- Dans l'abribus, route du Petit-Châble.

Ils sont repérables grâce au pictogramme vert DAE. Toute personne, même non-médecin, est habilitée à utiliser un DAE, quel que soit son âge.

Accompagné d'un massage cardiaque, le DAE contribue à augmenter significativement les chances de survie.

Source : ministère des Solidarités et de la Santé



CHAÎNE DE SURVIE
4 minutes | 4 gestes

1

Appelez

2

Massez

3

Défibrillez

4

Attendez les secours



À LA RENCONTRE DE VOS ÉLUS MUNICIPAUX !



Bio express

Bruno PORRET

- Âge : 60 ans
- Les Hôteliers
- Profession : Mécanicien
- Commission : Travaux
- CCG : Eau - Assainissement

PARLE-NOUS UN PEU DE TOI

Originaire de Présilly.

Je suis en couple avec Marie-France

J'ai un fils, Kévin, de 31 ans.

J'ai fait mes études à Annecy et Cruseilles comme mécanicien monteur puis mécanicien automobiles que j'ai exercé en majorité sur Suisse.

DEPUIS QUAND HABITES-TU À PRÉSILLY ? QU'EST-CE-QUI T'A FAIT CHOISIR LA COMMUNE ?

La commune je ne l'ai pas choisie puisque je suis natif de Présilly. J'ai fait ma scolarité primaire à l'école du village. Et j'ai construit ma maison près de la ferme de mes parents.

POURQUOI AVOIR CHOISI DE T'ENGAGER POUR LA COMMUNE DE PRÉSILLY ?

Quand vous habitez dans une commune depuis toujours il y a un moment où on a envie de s'investir. À la suite de mon père, de mes frères, je me suis lancé aux côtés de mon neveu ! Je me suis engagé dans cet enjeu de plus en plus complexe et plein d'évolutions. Une expérience très enrichissante !!

DANS QUEL DOMAINE SOUHAITES-TU T'INVESTIR ?

J'ai souhaité m'investir dans la commission Travaux. Étant un homme de terrain, et du fait de ma connaissance de la commune ainsi que d'une majorité de ses habitants, c'est un atout pour améliorer notre village, afin de garder au mieux cette ruralité.

QU'EST-CE-QUE TU AIMES À PRÉSILLY ?

Présilly reste une commune rurale que l'on apprécie d'autant plus dans notre région. Un village où l'on voit encore passer des tracteurs qui nous rappellent pour une majorité d'entre nous nos origines agricoles et où la nature est encore bien présente !!

UNE ANECDOTE ?

Je suis né le jour de la vogue de Présilly. 15 ans après pour cette même occasion je suis allé à mon premier bal (avec la permission de minuit !) dans la salle de l'époque chez Gibus.



Bio express

Marlène FAVRE

- **Âge** : 40 ans
- **Route** de Viry
- **Profession** : Enseignante
- **Commission** : Communication
- **CCG** : Mobilité et Environnement

PARLE-NOUS UN PEU DE TOI

Mon quotidien est rythmé entre ma famille, ma profession et mon rôle d'élue.

Je suis en effet maman d'une enfant de 9 ans et souhaite, avec mon conjoint, mettre tout en œuvre pour son épanouissement et son éducation. Raison pour laquelle j'ai choisi de travailler à temps partiel. Après avoir occupé, pendant 12 ans, un poste administratif dans le contrôle des exploitations agricoles du canton de Genève, je me consacre entièrement, depuis la dernière rentrée de septembre, à l'enseignement. Depuis plusieurs années, en parallèle à mon emploi, je dispensais des cours au sein deux écoles en Suisse voisine. Je m'y consacre maintenant complètement en enseignant à des jeunes de 16 à 25 ans des matières professionnelles en lien avec l'agriculture.

DEPUIS QUAND HABITES-TU À PRÉSILLY ? QU'EST-CE-QUI T'A FAIT CHOISIR LA COMMUNE ?

J'habite la commune depuis ma naissance et j'ai choisi d'y rester pour sa douceur de vivre, le cadre et la sécurité qui y règne.

POURQUOI AVOIR CHOISI DE T'ENGAGER POUR LA COMMUNE DE PRÉSILLY ?

Je me sens concernée par l'avenir de notre commune et j'ai envie d'agir dans mes domaines de compétences. Le choix de m'engager auprès de Nicolas Duperret a été une évidence. Je partage ses valeurs de préservation de notre commune et j'apprécie son approche humaine et intègre sur les différents sujets.

DANS QUEL DOMAINE SOUHAITES-TU T'INVESTIR ?

Depuis 2020, je suis élue Présidente du SIVU Beaupré. C'est pour moi, une grande responsabilité d'être en charge de ce service d'accueil périscolaire et extrascolaire de notre commune et de Beaumont. Je souhaite, dans un premier temps, consacrer l'intégralité de mon temps d'élue au développement de la structure en phase avec les besoins d'accueils actuels. Ainsi, avec le conseil syndical et les mairies, nous avons déjà entrepris de nombreux chantiers relatifs à l'optimisation de la structure en plus du suivi des travaux d'extension du groupe scolaire. Je souhaite un accueil de qualité pour nos enfants avec de vrais projets pédagogiques en relation avec les problématiques du moment (réchauffements climatiques, gestion des déchets, mobilité...) et des conditions de travail justes et équitables pour les agents de nos communes.

QU'EST-CE-QUE TU AIMES À PRÉSILLY ?

J'ai un attachement particulier à cette commune qui m'a vu grandir comme ma maman, mon grand-père et d'autres générations avant moi. Depuis toutes ces années, j'ai pu observer les nombreux changements qu'a subis notre commune, mais Présilly a su conserver son cachet, a su préserver le calme du centre du village et a su maîtriser le développement de son urbanisation. Pour moi, habiter cette région et voir la cohabitation entre champs cultivés et forêts, comme entre animaux sauvages et animaux d'élevage, est une vraie chance.

UNE ANECDOTE ?

Sans doute que mes meilleurs souvenirs sont les balades avec mon grand-père dans les bois et le long des prés de la commune à la recherche de champignons, de brin de muguet ou encore de mûres. Il avait toujours une histoire à me raconter sur une maison et autres vestiges du passé que

nous rencontrions le long de notre chemin. Il a su me transmettre l'amour qu'il avait pour notre commune, lien particulier que je souhaite également transmettre à ma fille lors de nos balades pédestres.



